

Commune de XX

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION
DES ÉLUS**

Annexe à la délibération n° XX en date du XX

Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) :

Indemnités maximales (maire + adjoints) :

- Maire : ... %

- adjoints ... % X ... adjoints = ... %

Total %

FONCTION	NOM (<i>facultatif</i>)	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MAJORATION XX ... %	TAUX APRÈS MAJORATION
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	-	%
TOTAUX		%	-	%

Le Maire,

TRAME DE CALCUL DES INDEMNITÉS MAJORÉES

a) Indemnités maximales de base du maire et des adjoints :

- commune – de 500 habitants :
 $17 \% + (6,6 \% \times \text{nombre d'adjoints})$
- communes 500 à 999 habitants :
 $31 \% + (8,25 \% \times \text{nombre d'adjoints})$
- communes 1000 à 3499 habitants :
 $43 \% + (16,5 \% \times \text{nombre d'adjoints})$
- communes 3500 à 9 999 habitants :
 $55 \% + (22 \% \times \text{nombre d'adjoints})$
- communes 10 000 à 19 999 à habitants :
 $65 \% + (27,5 \% \times \text{nombre d'adjoints})$
- communes 20 000 à 49 999 habitants :
 $90 \% + (33 \% \times \text{nombre d'adjoints})$

b) Indemnités des conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

... % x nombre de conseillers

c) Enveloppe globale sur laquelle peut s'appliquer la majoration :

a – b

CALCULS MAJORATION(S) :

d) commune touristique (d) :

- Commune + de 5 000 hb : $c \times 25 \%$
- Commune – de 5 000 hb : $c \times 50 \%$

e) chef-lieu de département, d'arrondissement ou de canton :

- Chef-lieu de département : $c \times 25 \%$
- Chef-lieu d'arrondissement : $c \times 20 \%$ =
- Chef-lieu de canton : $c \times 15 \%$

f) Indemnités majorées susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ;

**c + d ou
c + e ou
c + d + e**

g) Enveloppe totale des indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux avec délégations :

(f) + (b)